SGG SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

COPIE

N° 12/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

7 octobre 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 7 octobre 2026, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I. Mesures normatives.

I-1. Création et organisation des pôles de développement territorial.

Pour concrétiser l'engagement du Président de la République d'instituer une nouvelle approche d'intervention de l'action publique en subdivisant tout le pays en six pôles de développement territorial, le Conseil a marqué son accord pour l'opérationnalisation de ce nouveau dispositif qui servira de socle à l'action du Gouvernement.

Axé sur les atouts et les spécificités de chaque commune, cette nouvelle approche vise à accélérer le développement équilibré du territoire national, aider à éradiquer l'extrême pauvreté en impactant positivement les conditions de vie des populations par la création d'emplois directs et l'émergence d'industries et d'infrastructures socio-économiques dans les différentes localités.

Chacun des six pôles regroupera un ensemble cohérent de communes partageant des caractéristiques et des atouts reconnues, en vue de favoriser le développement local autour de quatre axes transversaux non limitatifs que sont l'agriculture, le tourisme, l'industrie et l'innovation.

La configuration des pôles se décline ainsi qu'il suit :

- **Le pôle Nord-Est** comprend les communes de Parakou, Banikoara, Bembèrèkè, Gogounou, Kalalé, Kandi, Karimama, Malanville, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Ségbana, Sinendé et Tchaourou.
- **Le pôle Nord-Ouest** rassemble les communes de Natitingou, Bassila, Boukombé, Cobly, Copargo, Djougou, Kérou, Kouandé, Matéri, Ouaké, Péhunco, Tanguiéta et Toucountouna.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- **Le pôle Centre** s'articule autour des communes d'Abomey, Agbangnizoun, Bantè, Bohicon, Covè, Dassa-Zoumè, Djidja, Glazoué, Ouèssè, Ouinhi, Savalou, Savè, Za-Kpota, Zagnanado et Zogbodomey.
- **Le pôle Sud-Est** regroupe les communes de Pobè, Adja-Ouèrè, Adjarra, Adjohoun, Aguégués, Akpro-Missérété, Avrankou, Bonou, Dangbo, Ifangni, Kétou, Sakété.
- **Le pôle Sud-Ouest** structuré autour des communes de Lokossa, Allada, Aplahoué, Athiémé, Bopa, Comè, Djakotomey, Dogbo, Grand-Popo, Houéyogbé, Klouékanmè, Kpomassè, Lalo, Sô-Ava, Toffo, Tori-Bossito, Toviklin et Zè.
- **Le pôle Grand-Nokoué** couvre les communes d'Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji.

Pour assurer une mise en œuvre efficace de cette réforme, il est prévu un processus en quatre étapes.

La première, allant d'octobre à décembre 2026, servira à l'installation et à la mise en place des organes de gouvernance. Elle consistera notamment en la nomination des Délégués généraux, à la mise en place du Comité national de pilotage, à la mobilisation et au recrutement des experts, à la mise en place d'un groupe de travail, à la réalisation du diagnostic économique et territorial, à la cartographie des acteurs, des projets existants et des principales contraintes.

La deuxième s'étendra de janvier à mars 2027 et elle sera consacrée à la structuration de l'attractivité de chaque pôle. Elle permettra de préciser les moteurs de croissance et les filières prioritaires, de définir les objectifs et les résultats attendus, d'identifier les besoins en infrastructures, en foncier et en compétences, de constituer un portefeuille hiérarchisé de projets publics et privés ainsi que de définir les incitations fiscales, foncières, financières, etc.

La troisième étape, d'avril à juin 2027, servira à la planification et à l'adoption de la feuille de route opérationnelle. A cet effet, les activités à mener visent à organiser l'accompagnement des investisseurs et des entreprises locales, convenir de la contribution de l'État, des communes et du secteur privé, finaliser et faire valider la feuille de route, puis arrêter le calendrier et les responsabilités de mise en œuvre.

En ce qui concerne la quatrième, allant de juillet à décembre 2027, elle correspondra à la phase d'engagement et de déploiement. Elle permettra

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

de mettre en place le dispositif de suivi-évaluation, lancer les projets prioritaires et les premières actions rapides puis mobiliser les acteurs privés et publics.

Enfin, pour assurer le suivi régulier et l'efficacité du modèle, il est institué un Comité national de pilotage présidé par le Chef de l'Etat et disposant d'un Secrétariat permanent ainsi que d'une délégation par pôle de développement qu'appuie une équipe technique.

Chaque délégation est dirigée par un Délégué général, assisté de Chargés de mission, d'experts et d'un personnel d'appui.

I-2. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi de finances pour la gestion 2027.

Ledit projet s'équilibre en ressources et en charges à 4.757,029 milliards de FCFA, contre 4.148,357 milliards de FCFA pour la loi de finances rectificative gestion 2026, soit une hausse de 14,7%. Il a pour objectif central de consolider une croissance soutenue, inclusive et durable, tout en poursuivant l'éradication de l'extrême pauvreté.

Il postule un taux de croissance économique d'au moins 8%, un déficit budgétaire global de 2,8% du PIB, conformément au critère de convergence de l'UEMOA, ainsi qu'un taux d'inflation de 2,0%, inférieur au seuil communautaire de 3,0%.

Sur cette base, l'action du Gouvernement sera structurée autour de cinq leviers prioritaires que sont : la modernisation de l'agriculture, le renforcement de la promotion industrielle, la valorisation du potentiel touristique et culturel, la promotion de l'innovation technologique et le renforcement du capital humain.

Ainsi, conformément aux orientations stratégiques, les dépenses publiques pour l'exercice 2027 resteront prioritairement orientées vers les investissements à fort impact économique et social. Le système éducatif et les domaines du cadre de vie, de la santé et de la protection sociale, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, de la transformation digitale, de l'industrie et du tourisme bénéficieront d'un effort de financement soutenu.

Ce faisant, l'ambition du Gouvernement est de constituer un capital physique et humain de haute qualité pour ancrer durablement la transformation structurelle de l'économie, garantir un accès équitable aux

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

services sociaux de base et lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes.

De façon spécifique, en matière sociale l'accent sera mis sur la poursuite de l'opérationnalisation et de l'extension du Programme Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), la poursuite et la généralisation de la mesure de gratuité des frais de scolarité des filles au secondaire général et technique ainsi que des autres mesures de gratuité, la poursuite du processus l'universalisation du programme des cantines scolaires, la mise à échelle et la consolidation du programme GBESSOKE, à travers des transferts monétaires aux ménages pauvres extrêmes pour le développement des activités génératrices de revenus, la mise en place d'une plateforme nationale des prestations sociales et l'institutionnalisation du service d'aide sociale d'urgence, comme dispositif national intégré de réponse aux urgences sociales.

Par ailleurs, figurent en bonne place : l'extension du Programme de nutrition en vue d'améliorer durablement l'état nutritionnel des populations cibles, la densification des programmes de vaccination des enfants, de lutte contre le paludisme, de santé maternelle, la poursuite de la construction et de la réhabilitation des lycées, la réhabilitation des infrastructures académiques et sociales des universités nationales, la poursuite du déploiement du télé-enseignement, la construction de cinq hôpitaux de zone, la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux départementaux et des centres hospitalo-universitaires.

De même, constituent des priorités de ce projet de budget : la mise en œuvre du dispositif de prise en charge systématique des urgences vitales, la poursuite de l'équipement des écoles et établissements en tables-bancs et autres mobiliers essentiels, la requalification du dispositif des bourses d'études en liaison avec les filières prioritaires et les besoins du marché de l'emploi, le recrutement progressif sur titre des aspirants au métier d'enseignant, suivant les modalités retenues, ainsi que la mise en route de la réforme de l'avancement automatique de la carrière des agents de l'Etat.

Toutes ces actions seront accompagnées par le renforcement du mécanisme de financement des collectivités territoriales à travers l'opérationnalisation du Fonds d'Investissement Communal (FIC) et du mécanisme du découpage économique du territoire. Ce dernier permettra désormais aux communes de mobiliser davantage de ressources, d'accéder à des financements diversifiés en dehors des dotations de l'Etat, et de mettre

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

en œuvre des projets structurants avec plus de prévisibilité, de transparence et de péréquation des ressources en lien avec les exigences de la réforme sur la décentralisation et la territorialisation du programme d'investissement public.

Au total, les dépenses à sensibilité sociale sont portées à 1.597,533 milliards de FCFA contre 1.285,37 milliards de FCFA prévus pour 2026.

I-3. Création de l'Autorité pour l'Aménagement des Bassins de la zone de Fidjrossè à Ouidah.

Aux termes de la loi n°2018-10 du 02 juillet 2018 portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin, il est institué la Cellule nationale de Protection et de Gestion du Littoral dont la mission est notamment d'assurer la coordination de toutes les actions relatives à la protection et à la gestion du littoral.

Mais, en raison des investissements massifs engagés par le Gouvernement pour relever l'attractivité touristique de la route des pêches, en l'occurrence par les aménagements de voirie et d'assainissement ainsi que les aménagements paysagers de tous genres, ce périmètre sensible du point de vue de l'environnement et des paysages fait l'objet de multiples pressions.

Ainsi, il s'observe une occupation anarchique du domaine public naturel, y compris les marécages et zones humides, qui réduit gravement la capacité de rétention des différents bassins et accentue par conséquent les phénomènes d'inondation.

C'est pourquoi, au regard de l'intérêt stratégique que revêt ce périmètre, il est apparu nécessaire de créer l'Autorité pour l'Aménagement des Bassins de la zone de Fidjrossè à Ouidah.

Elle est compétente pour assurer la planification intégrée, la protection environnementale, la mise en valeur, l'aménagement urbain et paysager, l'exploitation touristique et la gestion durable du littoral et particulièrement des zones sensibles et humides entre Fidjrossè et Ouidah.

A ce titre, elle sera notamment chargée, sur ledit périmètre, de :

- veiller à la sauvegarde du cordon dunaire, des écosystèmes côtiers et des zones humides de la bande littorale ;

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- mettre en œuvre les ouvrages et mesures de lutte contre l'érosion côtière, la submersion marine et la dégradation des berges en liaison avec les structures compétentes ;
- suivre la qualité environnementale et réglementer les rejets, pollutions et nuisances sur le domaine littoral ;
- élaborer et faire exécuter le Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral de la zone Fidjrossè-Ouidah ;
- donner son avis sur les projets de développement, de modernisation, de gestion et d'entretien des infrastructures touristiques, balnéaires, culturelles et récréatives ;
- donner des avis conformes avant la délivrance des autorisations d'occupation temporaire des domaines publics maritime et lagunaire ;
- faire respecter les règlements d'urbanisme et les cahiers des charges des différents aménagements sur le périmètre ;
- coordonner les activités commerciales, artisanales, sportives et touristiques installées sur la bande côtière ;
- exercer le contrôle des occupations du sol et veiller au respect des normes d'urbanisme et d'architecture littorale ;
- promouvoir le partenariat public-privé pour le financement et l'exploitation des équipements.

Le ministre chargé du Cadre de Vie et du Développement durable prendra, en lien avec les autres ministres concernés, les dispositions nécessaires à l'opérationnalisation diligente de cette Autorité dont les statuts ont, par ailleurs, été approuvés.

I-4. Création de l'Agence Bénin Partenariats et Expertise.

Le Bénin reçoit de nombreuses demandes de partage d'expériences portant sur les réformes réalisées. Jusqu'ici, celles-ci sont exprimées à travers les ministères sectoriels, les représentations diplomatiques, les partenaires techniques et financiers ou des contacts directs avec les experts.

De fait, cette dispersion ne permet ni d'en assurer un traitement coordonné et diligent, ni d'en garantir la qualité. Elle limite également les possibilités de capitalisation des enseignements tirés de ces échanges ainsi que des retombées qu'ils peuvent générer pour l'Etat.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

La présente Agence sera donc dorénavant le guichet unique national pour la réception, la coordination et le traitement de toutes les demandes relatives à la mobilisation de l'expertise nationale et au partage d'expériences avec d'autres pays et les institutions internationales.

Cette approche garantira un traitement coordonné des demandes, valorisera économiquement l'expertise nationale et renforcera le rayonnement du Bénin de même que la promotion de la destination Bénin.

En adoptant ses statuts, le Conseil a instruit le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Mobilisation des Ressources extérieures et de la Gestion de la dette, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour son opérationnalisation.

Enfin, comme autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- création de la Société Béninoise des Mines (SoBeMines) S.A. ;
- modification du décret n° 2025-387 du 02 juillet 2025 portant statuts-type des établissements publics d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels en République du Bénin.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

II- Communications.

II-1. Nouvelles modalités de commercialisation des logements sociaux et économiques.

Le Conseil avait procédé, en sa session du 17 décembre 2025, à une actualisation des modalités de commercialisation afin de faciliter l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens à ces logements.

Nonobstant cet assouplissement, il a été observé en cours de commercialisation, des difficultés dues principalement à l'étroitesse des cibles notamment pour ce qui concerne les logements sociaux, et au fait que l'accessibilité soit réservée uniquement aux primo-accédants.

Aussi, dans le but de rendre l'offre de logements encore plus accessible aux populations, le Conseil a-t-il marqué son accord pour la révision des modalités initiales d'attribution et de cession.

A cette fin, les ajustements retenus se présentent ainsi qu'il suit :

- **pour les logements sociaux :**

- l'accessibilité est ouverte à tous les fonctionnaires et agents publics, quel que soit le niveau de leurs revenus ;
- l'élargissement de la cible sociale aux ménages du secteur privé (commerçants, artisans, salariés du secteur privé, acteurs de professions libérales, etc.) ;
- l'accessibilité est étendue aux secundo-accédants. Cela permet d'ouvrir désormais l'acquisition d'un logement social à tout demandeur remplissant les conditions, qu'il soit déjà propriétaire d'un bien bâti ou non sur l'étendue du territoire national. En clair, la condition « de ne disposer d'aucun bien bâti sur l'étendue du territoire national » est supprimée ;
- l'achat au comptant en bloc de logements pour des cibles sociales spécifiques (sponsors, grandes entreprises institutionnelles, etc.) est autorisé.

- **pour les logements économiques :**

- l'ouverture des acquisitions à la location simple, sous condition de disponibilité ;

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- la cession de lots de logements à des entreprises, etc. au profit de leurs agents ;
- l'achat au comptant en bloc de logements pour des cibles spécifiques (sponsors, grandes entreprises institutionnelles, etc.) au profit de leurs salariés ;
- l'autorisation de mise en location simple des appartements.

Enfin, il y a lieu de préciser que ces nouvelles mesures s'appliquent aux logements disponibles en stock et prêts pour l'habitation. Elles sont donc susceptibles de modifications et/ou d'extension, au besoin, à d'autres phases du Programme 20.000 logements.

II-2. Mise en place d'une unité industrielle de production de suppléments nutritionnels.

La réalisation de cette unité participe de la volonté du Gouvernement de réduire durablement la malnutrition chronique qui affecte une partie des enfants béninois de moins de cinq ans.

Elle vise à valoriser les ressources locales et à assurer la soutenabilité des coûts ainsi que la durabilité des interventions de l'Etat prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de supplémentation nutritionnelle des 1000 premiers jours destinés aux femmes enceintes et allaitantes et aux jeunes enfants.

D'une capacité de production de suppléments nutritionnels de neuf mille (9.000) tonnes par an, l'usine fonctionnera grâce à des accords avec des producteurs agricoles, pour son approvisionnement, favorisant ainsi l'émergence et la consolidation des chaînes de valeur agricoles locales.

Le Conseil a marqué son accord en vue de la construction et de l'exploitation de cette unité industrielle, puis instruit les ministres concernés d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin.

II-3. Achèvement des travaux de construction de l'hôpital de zone de Tchaourou.

Dans le cadre de la politique de l'Etat visant à rapprocher les infrastructures sanitaires des populations et à assurer la mise aux normes des plateaux techniques, il a été engagé la construction et l'équipement de l'hôpital de

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

zone de Tchaourou ainsi que de six (6) centres de santé (Tchatchou, Alafiarou, Goro, Bétérou, Sanson et Kika).

A cet effet, les chantiers d'Alafiarou, Goro, Bétérou et Kika ont été achevés et réceptionnés. Mais, en ce qui concerne l'hôpital de zone de Tchaourou, après un taux d'exécution physique de 54,27%, l'entreprise en charge des travaux s'est montrée défaillante et il a été procédé à la résiliation du contrat de marché.

C'est donc pour assurer l'achèvement du projet que le Conseil a approuvé la contractualisation avec une nouvelle entreprise. Les ministres concernés par le projet sont chargés de veiller à sa bonne exécution.

II-4. Travaux de construction de quatorze (14) centres de santé et d'achèvement du centre de santé de Lougba dans la commune de Bantè.

Ces travaux portent sur la reconstruction complète de quatorze (14) centres de santé répartis dans onze départements. Il s'agit des centres de santé des localités suivantes : Akassato, Ouèdo, Abomey-Calavi, Zèbou, Comè, Adjohoun, Tchi-Ahomadégbé, Idigny, Kpakpamè, Savalou Aga, Kountori, Liboussou, Copargo et Dunkassa.

En outre, dans le cadre des travaux engagés pour réhabiliter les infrastructures sanitaires dans la commune de Bantè, les centres de santé de Okouta-Ossé et de Djagbalo ont été achevés tandis que celui de Lougba était en arrêt en raison de la défaillance de l'entreprise en charge des travaux.

Le Conseil a donc décidé de confier la poursuite et l'achèvement des travaux à une autre entreprise. Les ministres concernés sont chargés de veiller à la bonne exécution de l'ensemble des marchés.

II-5. Travaux de réhabilitation des routes Ouidah-Tori, Djougou-Ouaké-Frontière Togo et de reconstruction en 2x2 voies de la route Bohicon/Dassa-Zoumé, Lot 1.

Longs respectivement de 17 km et 37 km, les deux premiers tronçons font partie des axes structurants identifiés comme étant inéligibles à l'entretien courant, en raison d'une fatigue structurelle avancée et de dégradations sévères. Il s'avère donc nécessaire de les réhabiliter par une reconstruction complète de la chaussée, incluant un renforcement structurel et des travaux

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

confortatifs en lien avec le drainage, les ouvrages hydrauliques, la protection des talus.

Dans cette perspective, il a été autorisé l'actualisation des études, les travaux proprement dits de même que le contrôle et la surveillance y relatifs.

Quant au dernier, il s'agit du tronçon allant du carrefour Zakpo à Sêto, soit un linéaire de 35,233 km qui complète le lot 2, compris entre Sêto et Dassa-Zoumé dont les travaux ont démarré.

Les ministres sont instruits de veiller à la formalisation des différents contrats de marchés ainsi qu'à la bonne exécution des chantiers.

II-6. Mise en œuvre du programme de réfection des pistes rurales et des routes en terre classées, au titre de la campagne 2026-2027.

Environ 18.000 km de pistes sont à traiter et les travaux de réfection intègrent également des interventions confortatives sur les axes ayant subi des dégradations sévères, notamment :

- la construction de 21 dalots de diverses sections en remplacement de ceux effondrés ou dégradés sur le tronçon Gomparou-Kandérou avec un rehaussement partiel de la chaussée ;
- la construction de dalots au PK 1+342 de la piste Pèrèrè Centre-Soubado ;
- la construction d'un dalot au PK 28+250 du tronçon Tanguiéta-Tanongou ;
- la réparation de l'ouvrage effondré au PK 10+800 (Koumagou) sur le tronçon Boukoumbé-Manta ;
- le renforcement et l'assainissement partiel des axes Zakpota Centre-Kpakpamè (11,7 km), Sinwè Kpota- Akiza (14,1 km) et Zogbodomey-Akiza (17,5 km).

Par ailleurs, sont pris en compte, 75,385 km d'axes stratégiques qui présentent des dégradations sévères alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la mobilité rurale, l'accès aux services sociaux de base et l'évacuation des produits agricoles.

Il s'agit de l'axe Gomparou-Founougo (18 km), des voies d'accès aux Lycées Techniques Agricoles de Kpataba (12 km) et d'Akodéha (26 km),

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

indispensables au fonctionnement de ces établissements stratégiques ; ainsi que des tronçons Djondjizoumè Centre-Lokotan (4,317 km), Ouèdèmè-Monoto (9,527 km) et Kessawé-Vèha-Dessa-Cessahoukanmè (10,541 km).

L'aménagement de cet ensemble de pistes s'avère donc indispensable pour garantir la continuité du trafic et soutenir les activités socio-économiques locales dans le but de garantir la sécurisation des flux agricoles et le désenclavement des localités.

II-7. Travaux d'urgence de construction d'ouvrages de franchissement au PK 23+500 du tronçon Péhunco-Fo-Bouré et au PK 19+200 du tronçon Natitingou-Kouarfa.

En raison de dégradations survenues sur ces tronçons, la circulation y est perturbée, impactant particulièrement les échanges économiques ainsi que l'évacuation des productions agricoles et pastorales.

Afin de rétablir les conditions normales de circulation, d'améliorer la sécurité des usagers et de renforcer la résilience des infrastructures face aux contraintes hydrauliques de la zone, le Conseil a marqué son accord pour l'exécution diligente des travaux.

II-8. Travaux supplémentaires d'aménagement du double giratoire de Klouékanmè et des rues adjacentes, de la voie d'accès à l'Hôpital de Zone de Klouékanmè et de la bretelle Clôture IUT–RN2 à Lokossa.

Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Azovè-Houégamè-Klouékanmè étant en cours, les autorités locales et les populations ont sollicité l'aménagement d'un giratoire au niveau du marché central de Klouékanmè afin de mieux organiser les flux de circulation en provenance notamment des communes voisines et de l'Hôpital de Zone de la ville.

Elles ont également sollicité l'aménagement de la bretelle d'accès audit hôpital afin de faciliter et de sécuriser l'évacuation des malades.

De même, pour optimiser les retombées de la réhabilitation de l'axe Mairie de Lokossa-Sitex-IUT-RN 2 bis, l'aménagement de la bretelle attenante est apparu nécessaire.

Le Conseil a accédé à ces réaménagements confortatifs et les ministres sont instruits d'y veiller.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

II-9. Mission d'audit qualité, d'hygiène et de sécurité alimentaire, de recensement, de classement, de chiffrage et de définition de la stratégie de déploiement des politiques de mise à niveau du parc hôtelier et de la restauration du grand Nokoué.

La dynamique de transformation structurelle de l'économie béninoise engagée par le Gouvernement, qui positionne le tourisme comme une filière de développement créatrice de richesses et d'emplois rend nécessaire la réalisation d'un état des lieux complet du secteur ainsi que la prise de dispositions idoines pour conformer les produits et les services aux standards internationaux.

Cette démarche implique la connaissance exhaustive de la situation réelle des établissements, l'appréciation des écarts par rapport aux standards applicables et la détermination des investissements nécessaires à leur mise à niveau dans le cadre d'une démarche unique, méthodique et professionnelle.

Pour ce faire, le ministre du Tourisme et du Commerce Extérieur, en charge de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement privé est instruit d'accomplir les diligences requises afin de permettre au cabinet spécialisé identifié d'accomplir sa mission dans les règles de l'art.

III. Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- **A l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste**

Membres du Conseil de Régulation :

Monsieur Coovi Hervé GUEDEGBE

Madame Irmine Yolande S. SODOGANDJI

Madame Marie Hortense DOTOU SANGARE

Monsieur Alain AHOUNOU

Monsieur Ahmed Dooguy KORA

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

➢ **Au Ministère de la Justice et de la Législation**

Inspecteur Général du Ministère

Monsieur Akpaki Zoul-Kifouly LAWANI

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Eric Brice Edjrossè PEDE

➢ **Au Ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération**

Directeur général de l'Economie

Monsieur Adéchina Colaholé Elie IDOHOU

Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation

Monsieur Donald GANDJI

Directeur général adjoint des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation

Monsieur Akochayé Roland DOSSOU

Directeur national adjoint du Contrôle

Monsieur Aimanssè Iris AHLAN

Conseiller technique aux Affaires sociales

Monsieur Damien Dieudonné N. MEDEDJI

Conseiller technique à l'Economie

Monsieur Théophile T. AZOMAHOU

➢ **Au Ministère des Affaires Etrangères, en charge de l'Intégration des Afro-descendants**

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bénin en France

Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur de Cabinet

Monsieur Jocelyn FLENON

Conseillère technique chargée de la Recherche appliquée et de la Prospective

Madame Ella ABATHAN

Conseiller technique à la Coopération et aux Partenariats stratégiques

Monsieur Laurindo de CHACUS

- **Au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique**

Directeur de Cabinet

Monsieur Yacoubou AMADOU

- **Au ministère de la Défense nationale**

Directeur de cabinet

Général de brigade Abdoul-Baki SANNI BACHABI

Secrétaire général du Ministère

Colonel major Sourou Mathias ALIZANNON

Directeur du Matériel des Armées

Colonel K. A. Serges ADEGNIKA

Directeur central du Génie des Armées

Colonel Philippe Néri ALI

Directeur du Renseignement militaire

Colonel Damien Eudes Patrick MAGNON

Directeur central du Service du Commissariat des Armées

Intendant militaire de 1ère classe Koffi Hervé Bertrand DOSSOU YOVO

Directeur central du Service de Santé des Armées

Médecin colonel major Togbédji Richard DAHOUE

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur de l'Organisation et du Personnel des Armées

Intendant militaire de 1ère classe Mohamed IDRISSOU

Directeur central des Systèmes d'Information et de Communication des Armées

Lieutenant-colonel Saturnin Sourou HOUNTON

Directeur des Ecoles et Sports

Colonel Toussaint GBESSEMEHLAN

Conseiller technique aux Infrastructures et aux Domaines militaires

Colonel major Célestin Z. LOKO

Conseiller technique aux Affaires maritimes et à la Lutte contre la Piraterie

Capitaine de Vaisseau Mensah Virgile DADO

- **Au Ministère du Tourisme et du Commerce extérieur, en charge de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement privé**

Directeur de Cabinet

Monsieur Wilfried TAMEGNON

Secrétaire général du Ministère

Monsieur Eric Kader GBIAN

Directeur général de l'Industrie, de l'Investissement privé et du Climat des Affaires

Monsieur Moubarack SOUMANOU

Directeur général du Commerce extérieur et de l'Intégration économique

Madame Ludmila AZO

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Ghislain Fidèle Senan de SOUZA

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Julien MITOKPE

Directeur de la Transformation digitale et de l'Innovation

Madame Grâce N. GANTIN TCHOUGBE

Conseiller technique Juridique

Monsieur Raoul BOSSA

Conseiller technique à la Structuration des Projets

Monsieur Kekeli KODJO

Conseiller technique au Commerce extérieur

Monsieur Fousseini GOMINA

- **Au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Directeur du Conseil agricole, des Innovations et de la Formation entrepreneuriale

Monsieur Arnaud TOGBE

Conseillère technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Monsoï Consolas Névinas HODONOU

Conseiller technique à la Recherche agricole

Monsieur Tobi Moriaque AKPLO

- **Au Ministère de la Santé**

Directrice de Cabinet

Madame Béboyié Chastine CHABI épouse N'DAH SEKOU

Conseiller technique juridique

Monsieur Jean-Pierre WANGBE

Conseiller technique aux Soins de Santé primaire

Monsieur Elisée Sessi KINKPE

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller technique à la Médecine hospitalière

Monsieur Dodji Ange DOSSOU

Conseiller technique au Partenariat et au Suivi de la Performance du secteur

Madame Annonciat Sèmèvo AVIANSOU

- **Au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en charge la Formation technique**

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Eric Sèyini Jean DANSOU

- **Au Ministère de la Famille et de l'Action sociale**

Conseiller technique juridique

Monsieur Yannick DOSSAVI MESSY

Conseiller technique à l'Action sociale

Monsieur Agnès Oladoun BADOU SAVI

Conseillère technique à la Protection de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

Madame Joséphine FATOMBI

Conseillère technique au Suivi des Projets

Madame Ayaba Denise MIGNAWANDE DIAKITE

Inspecteur général du ministère

Monsieur Désiré KALASSI

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Zakariyaou ABOUDOU MAMAM

Directeur Adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Stanislas ALLAGBE

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseillère technique à l'Intelligence artificielle

Madame Eudoxie ABOUTA

- **Au Ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine**

Directeur de Cabinet

Monsieur Bienvenu Omolacho HOUNWANOU

- **Au Ministère du Commerce intérieur, en charge de la Formalisation de l'Economie**

Secrétaire Exécutive de l'Autorité de Mise en Consommation

Madame Rhanda Morenike ADECHINA

- **Au Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable**

Administrateur délégué de l'Agence des Bâtiments et Edifices publics

Monsieur Serge AHOUANDOGBO

Directeur général de l'Agence des Bâtiments et Edifices Publics

Monsieur Adam PINTO

Directeur général adjoint de l'Agence des Bâtiments et Edifices Publics

Monsieur Halim ASSOUMA

Directeur général de l'Agence de Développement Intégré des Lacs

Monsieur Pépin AÏNA

Directeur général du Bureau Enquêtes et Accidents

Monsieur Khalid AMI TOURE

Directeur général de l'Environnement et du Climat

Monsieur Kpadedji Lambert AYITCHEHOU

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseillère Technique à l'Ecocitoyenneté et à la mesure de l'Impact social

Madame Ahouéfa POGNON

Conseillère technique à la Formulation des Projets et aux Partenariats

Madame Isiba Syankuntan KOBA ASSOU

- **Au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, en charge de la Formation professionnelle**

Conseiller technique à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

Madame Oungbèto Opportune Hermione NATABOU

Conseiller technique au Suivi des Réformes et au Partenariat

Monsieur Abdoul-Ibrachi GOUDA

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Mémanton BONI YALLA

Directeur de l'Artisanat

Monsieur Sotima Michel YOTTO

- **Au ministère de la Communication, en charge des Médias**

Directeur de Cabinet

Monsieur Djabirou AMADOU

Secrétaire général du ministère

Monsieur Marius ATAYI GUEDEGBE

Inspecteur général du ministère

Monsieur Eugène ALLEY

Directeur de l'Information et de la Communication

Monsieur Rémy OKE

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur du Développement des Médias

Monsieur Ghislain FOUNDOHOU

Conseiller technique juridique

Monsieur Amos BANKOLE

Conseiller technique aux Médias

Monsieur Appolinaire GBAGUIDI

Conseiller technique à la Communication

Monsieur Fadil MOUSSOUGAN

Conseiller technique au Suivi des Projets et Réformes

Monsieur Léonce Yenoukoumè AKPOLGAN

- **Au Ministère des Sports et de l'Engagement civique**

Conseiller technique aux Sports et aux Infrastructures sportives

Monsieur Basile AGBODJEGBE

Conseiller technique à l'Inclusion, au Genre et aux Para-sports

Monsieur Ahmed TAOFIK

Conseillère technique à l'Engagement civique et aux Loisirs

Madame Catira Vidéva DODO

Conseiller technique à la haute Performance et à l'Excellence sportive

Madame Isabelle YACOUBOU

Directeur des Sélections nationales

Monsieur Darius DADE

Directeur du Mouvement sportif et des Fédérations

Monsieur Bonaventure Coffi CODJIA

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur Général de l'Office de Gestion des Stades

Monsieur Thierry AKPA

Directeur départemental des Sports et de l'Engagement civique de l'Atlantique

Monsieur Briand DJOKO

Directeur départemental des Sports et de l'Engagement civique de l'Ouémé

Monsieur Alfred TOYETONME

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Narcisse Akambi AGANI YAI

- **Au Ministère de l'Economie et des Finances, en charge des Finances et de la Microfinance**

Conseiller technique aux Finances

Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA

Conseiller technique au Domaine et au Foncier

Monsieur Jules Victorien KOUGBLENOU

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Dossou Nestor MIGNANWANDE

Directeur général de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier

Monsieur Xavier ZOLA

Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique

Monsieur Clément Y. AZIAGNIKOUDA

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur général adjoint du Trésor et de la Comptabilité publique

Monsieur Bérénice Codjo HOUNGBEDJI

Directeur de la Production des Comptes publics

Monsieur Félicien DAKODO.

Fait à Cotonou, le 7 octobre 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Wilson GAKPETOR.